

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 30 octobre 2008 - Convocation du 23 octobre 2008

Compte rendu affiché le 7 novembre 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme BROSSARD, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. CHRETIN par Mme SORREL-DUNAND, M. AUROY par M. RODRIGUEZ, Mme GOYON par Mme GLATARD.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 26 |
| Votants | 29 |
| Exprimés | 29 |

Objet : Convention d'objectifs et de financement : Association Saône Mont d'Or

L'association Saône Mont d'Or, Aide à domicile, a été constituée le 20 décembre 1972 par des habitants des 9 communes suivantes : Albigny-Sur-Saône, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Genay, Montanay, Neuville-Sur-Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Saint-Germain au Mont d'Or, Saint-Romain au Mont d'Or.

Elle a pour objet de susciter la création de toutes activités et services susceptibles d'apporter à la personne âgée ou handicapée des conditions de vie aptes à lui procurer une vie paisible : aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, etc.

Par le versement d'une subvention, la commune contribue au financement du projet social de l'association dans le domaine précité. La part essentielle de cette subvention est affectée au fonctionnement de l'association et complète les financements des usagers, de l'ADPA, de l'Aide Sociale Légale, de l'Allocation Handicapée, de la CRAM, de la CPAM ou des différentes caisses de retraite.

En conséquence du versement de la subvention, une convention d'objectifs et de financement doit être signée par la commune et l'association. Ce document règle, dans le détail, les modalités pratiques de leur coopération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité d'établir une convention d'objectifs avec l'Association Saône Mont d'Or, Aide à domicile, gestionnaire de services subventionné par la commune,
- **ADOpte la convention d'objectifs et de financement proposée,**
- **DIT que le document restera annexé à la présente,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention et à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 30 octobre 2008
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31/10/2008
- Publication ou affichage le 31/10/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 31 octobre 2008

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.